

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du jeudi 7 mai 2009

Présidence : Monsieur Pascal BLUM, Président.

La Municipalité est au complet.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20h00 et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains. Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Catherine CARP, Christine NIGGELER, Martin BARAGAÑO, Patrick-Louis DURUZ, Laurent GABELLA, Johann GILLIERON, Pierre HUNKELER, Isidro JUSTO, Jean-Luc RAYMONDAZ, Yves RICHARD, Jean-Claude RUCHET, Dominique VIQUERAT.

Monsieur le Président :

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Catherine CARP, Christine NIGGELER, Martin BARAGAÑO, Patrick-Louis DURUZ, Johann GILLIERON, Pierre HUNKELER, Isidro JUSTO, Jean-Luc RAYMONDAZ, Yves RICHARD, Jean-Claude RUCHET, Dominique VIQUERAT.

Absent : Monsieur Laurent GABELLA.

L'appel nous apprend que le quorum requis est atteint. Je déclare donc la séance ouverte. (88 Conseillers communaux présents).

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2009

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Je remercie nos deux secrétaires pour la rédaction de ce procès-verbal et l'immense travail qu'elles fournissent après chacune de nos séances pour restituer nos débats avec la plus grande précision possible.

3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENTRapport de la Commission de gestion

Nous prenons acte du dépôt, ce jour, du rapport de la Commission de gestion sur son examen de l'exercice 2008.

* * * * *

La Coordination Asile Migration Nord Vaudois : 4 conférences :

En date du 20 avril dernier, je recevais le courriel suivant, qui a d'ailleurs également été envoyé aux présidents des groupes du conseil :

Mesdames et Messieurs les responsables des partis yverdonnois présents au Conseil communal, Monsieur le Président,

Chers collègues et amis,

La Coordination Asile Migration Nord Vaudois a le plaisir de vous convier à quatre conférences destinées à ouvrir une réflexion sur la situation actuelle des migrants dans notre pays. En fichiers joints un papillon et deux affiches que vous pouvez imprimer ou transmettre à votre entourage si désiré. Ces conférences sont gratuites (collecte à la sortie).

Chaque conférence peut être suivie indépendamment des autres, il n'est donc pas nécessaire de renoncer à venir si vous n'êtes pas libres les quatre soirs ;-)

Au nom de la Coordination Asile Migration Nord Vaudois

Et c'est signé Hélène Grand.

* * * * *

La Coupe Robotique Suisse

Pour celles et ceux qui ne le sauraient pas encore, je vous informe que la Coupe Suisse de Robotique aura lieu les 8 et 9 mai, c'est-à-dire demain et après-demain à la Marive à Yverdon-les-Bains.

Elle a été précédée aujourd'hui par la Coupe des Ecoles d'Yverdon et Région.

Je vous encourage à découvrir cette manifestation et à soutenir les équipes locales et régionales qui y participent en vous rendant, ne serait-ce qu'un moment, à la Marive.

Par exemple à l'heure du repas, puisque la restauration sera assurée par Thais & Friends (ce qui doit signifier les Thaïlandais et leurs amis) et par la Maison des Terroirs de Grandson (en français dans le texte).

* * * * *

Nuit européenne des musées

En date du 6 mai, nous recevions le courriel suivant :

Mesdames et Messieurs,

Les 16 et 17 mai prochain, le Musée d'Yverdon et région est à la fête pour la Nuit des Musées et la Journée internationale des musées.

Le samedi 16 mai, dans le cadre de La Nuit européenne des musées, il vous attend pour une nuit magique portée par la danse... Le spectacle « De fonds en combles », un tryptique créé pour les danseurs de l'école Art Dance, vous emmènera dans trois lieux du château pour évoquer trois aspects de l'histoire de la vénérable bâtisse : la terre, le temps des guerriers ; la craie, le temps des écoliers ; la voix, le temps rêvé.

Suivent les horaires de la manifestation.

Le dimanche 17 mai, le musée vous convie à un voyage dans Eburodunum / Yverdon, (traduction directement dans le texte), en ouvrant gratuitement les portes de son exposition permanente de 14 h à 18 h. A 18 h, Mme Fanny LANTHEMANN, assistante en archéologie à l'Université de Lausanne, présentera une conférence intitulée « Eburodunum / Yverdon sous la truelle des étudiants de l'Université de Lausanne, Premiers résultats après trois campagnes de fouilles ».

La conférence aura lieu à l'Aula Magna, dans le Château d'Yverdon-les-Bains. Entrée gratuite.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé le Musée d'Yverdon et région.

* * * * *

ImaginaStudio

Vous avez reçu à l'entrée du Conseil une lettre de Imaginastudio, créateurs d'émotions, annonçant l'avant-première du court-métrage « La Partition » qui sera projeté samedi 16 mai 2009 à Malley Lumières.

Vous vous demandez peut-être quel est le lien avec notre ville...

Et bien, le réalisateur de ce film, Frédéric Pittet est Yverdonnois. Félicitations à ce jeune passionné de cinéma !

* * * * *

Poésie

Plus modestement, et pour terminer mes communications, permettez-moi de vous transmettre quelques émotions poétiques rapportées d'un récent voyage :

Les mains gracieuses

Des jolies danseuses

Balinaises arabesques

Fleur sur l'arbre

Espoir de fruit

Fleur tombée, plus de poire.

Coucher de soleil

Embrasant les nuages coquins

Qui espéraient voiler ton bain

Ton grand disque de feu s'éteint

Dans l'eau changée en vin

Entre ciel et mer

L'horizon, cette ligne du temps

Où se glisse le soleil couchant

Et un dernier pour le retour :

Quitter la jungle verte

Passer la porte ouverte

Venir à la découverte de chez soi

* * * * *

Au point 10 de notre ordre du jour, nous entendrons les poètes suivants :

- Une motion de Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU
- Deux questions de Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL
- Une question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS

- Trois questions de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ
- Une question de Madame la Conseillère Carmen TANNER
- Deux questions de Madame la Conseillère Marianne SAVARY
- Une intervention de Madame la Conseillère Gloria CAPT

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Président :

Nous prenons acte de la communication CO09.06. La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président :

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 5.

5. **PRÉAVIS N° PR09.07PR** CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 283'000.-- POUR L'EXERCICE DU DROIT DE RÉMÉRÉ PAR LA COMMUNE SUR L'IMMEUBLE SIS À LA RUE D'ORBE N°41 ET POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT. **MONSIEUR JÉRÔME WULLIAMOZ, RAPPORTEUR.**

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Martine FREY TAILLARD, Sarah WINTEREGG, Thierry PIDOUX, Sylvain PITTET, Alfons REITER, Michaël THEVENAZ, Thierry VUAGNIAUX, Michel WERKLE, Jérôme WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jérôme WULLIAMOZ donne lecture des conclusions de ce rapport et demande au Conseil, tout en s'excusant pour cette erreur de procédure, de ne pas tenir compte de l'article 4 dans le rapport de la Commission, car cet article n'a pas été formellement voté durant la commission, mais proposé après coup par l'un des commissaires.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3, la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à une large majorité.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG :

C'est donc moi qui avais proposé cet article 4 et d'après ce que j'ai compris de mon collègue, cela ne peut pas être géré comme décrit par le dicastère des affaires sociales ou par le CSR. Par contre, je ne sais pas dans quelle mesure il serait possible de quand même voter un amendement qui stipulerait que ces appartements sont destinés à des situations d'urgence. Je pensais, notamment, à des expulsions forcées, lorsque les gens se retrouvent dans la rue sans logement et qu'il est très difficile de retrouver rapidement un nouvel appartement.

Peut-être que d'autres personnes me contrediront d'un point de vue légal, mais je voulais proposer un amendement stipulant que ces appartements devaient être mis à disposition des situations d'urgence et ces situations seraient gérées par qui de droit. Je ne sais pas exactement qui dans cette situation. Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Si je vous entends bien, vous faites une proposition d'amendement.

Est-ce que vous proposez d'ajouter un article, ou bien est-ce que vous proposez de modifier un article. Nous avons déjà voté sur les trois articles, cela paraît donc difficile de modifier l'un des articles, donc quelle est votre proposition ?

Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG :

Je propose d'ajouter un article, c'est-à-dire que ces appartements soient destinés à des situations d'urgence du type par exemple expulsion, etc.

Monsieur le Président :

Vous proposez, si je vous entends bien, un article 4, qui aurait la teneur suivante :

Article 4 : les appartements de la rue d'Orbe 41 seront destinés à des situations d'urgence.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement :

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Je comprends fort bien l'intervention de Madame la Conseillère WINTEREGG. En effet, nous ne trouvons pas dans la Ville d'appartements de secours et il est vrai qu'il serait probablement utile que de tels appartements existent. Le problème est que ces appartements, par définition, ne sont pas destinés à être loués tout au long de l'année, mais à être loués lorsqu'il y a un incendie ou des expulsions, des événements tout à fait imprévisibles, qui, s'ils sont gérés convenablement, devraient ne pas s'éterniser. Cela veut dire que ces appartements vont probablement rester vides une bonne partie de l'année, dans la mesure où on souhaite que les situations d'urgence n'apparaissent pas trop souvent. S'ils restent vides une bonne partie de l'année, nous pouvons craindre très sérieusement que ce bâtiment ne génère pas de loyer. Et un bâtiment qui ne génère pas de loyer est un bâtiment à propos duquel comptablement, on aura de la peine à financer des rénovations et à assurer un entretien normal. On court ainsi le risque que, dans quelques années, ce bâtiment se trouve dans un état qui n'est pas celui que l'on pourrait souhaiter.

C'est la raison pour laquelle si, véritablement, vous souhaitez qu'il y ait des appartements d'urgence, nous souhaiterions que ces appartements soient gérés par le Bureau des gérances communales, que ce bureau les confie aux services sociaux et que ceux-ci payent un loyer de façon qu'au niveau des services des gérances, nous puissions répondre aux exigences d'une bonne gestion d'un immeuble. A partir de ce moment-là, le Service des affaires sociales pourra en faire ce qu'il voudra, mais il serait souhaitable qu'un loyer soit payé.

Je crois, Madame la Conseillère, qu'il serait préférable que vous en veniez à la suggestion que vous avez faites tout à l'heure en disant : « j'émets un vœu ». L'administration très certainement prendra compte de ce vœu et essaiera de trouver une solution pratique qui implique la collaboration entre le Service des affaires sociales et le Bureau des gérances, une collaboration pratique qui me paraît être de la compétence de l'exécutif plutôt que du Conseil communal qui pourra s'éviter ce soir une discussion sur la meilleure façon de gérer deux appartements d'urgence.

En conclusion, je souhaiterais que vous en reveniez à votre vœu. Si vous ne le souhaitez pas et si vous souhaitez maintenir un amendement nous vous disons d'ores et déjà dans quel sens la Municipalité souhaite régler le problème tout en assurant une collaboration entre les services concernés.

Monsieur le Président :**La discussion est toujours ouverte sur cette proposition d'amendement :****Madame la Conseillère Sarah WINTEREGG :**

J'ai bien entendu vos arguments, qui sont très bons. Je pense aussi que, dans ce cas, on a fait une énorme fleur aux promoteurs, qu'on devrait aussi à ce moment-là faire une fleur aux personnes dans le besoin dans notre ville. C'est pour cela que je vais quand même transformer cette demande d'amendement en vœu, et j'espère bien que ce vœu sera mis en pratique. Je pense que pour faire très suisse, on pourrait couper la poire en deux, dire on loue le grand appartement et on garde le petit deux pièces pour les situations d'urgence. Je pense qu'une commune de la taille d'Yverdon peut se permettre de ne pas

avoir une location annualisée sur un deux ou trois pièces et aider des gens qui se trouvent vraiment dans des situations très critiques.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

L'enfer est pavé de bonnes intentions. Je suis persuadé que vos intentions sont les meilleures du monde. Le problème est que si nous gardons le grand appartement pour le louer à des tiers et nous gardons le petit pour le louer en cas de situations d'urgence, si la situation d'urgence touche une famille de 6 personnes, le petit appartement ne sera pas très utile. Je crois véritablement qu'il faut laisser à la Municipalité le soin de, par ses deux services, de trouver une solution.

Vous avez fait allusion au prétendu cadeau fait aux promoteurs. La Municipalité a mis un certain temps pour rédiger ce préavis, pour des raisons qui sont indépendantes de sa volonté. Il fallait d'abord attendre la réponse de la SUVA, à qui le terrain a été vendu. La Municipalité ne change absolument rien en ce qui concerne les chiffres qu'elle a mis dans son préavis qui correspondent, de son point de vue, à la réalité. Il résulte de ces chiffres qu'il n'y a pas comme vous dite de somptueux cadeau fait à un promoteur.

Monsieur le Président :

La parole n'est plus demandée, **le préavis n° PR09.07PR est accepté** à une large majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à exercer le droit de réméré grevant la parcelle n° 1009 du cadastre sur l'emprise du droit distinct et permanent n° 5298 pour l'acquisition de la parcelle de base et du bâtiment qui s'y trouve. Elle est aussi autorisée à entreprendre les rénovations annoncées dans le présent rapport ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 283'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée dans le compte n° 3'389 «Rue d'Orbe 41 ». La somme de Fr. 203'000.-- pour l'acquisition de la parcelle de base et du bâtiment sera amortie en 30 ans au plus. La somme de Fr. 80'000.-- pour les travaux de rénovation sera amortie par un prélèvement au compte « Fonds de rénovation immeubles » n° 928.1201.

6. PRÉAVIS N° PR09.09PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 8'100'000.-- POUR LA RÉHABILITATION DU BÂTIMENT DE LA RUE DES CYGNES 10, AVEC L'INTÉGRATION DE L'UAPE « LA CROQUETTE », DU RESTAURANT-BUVETTE ET DES LOCAUX POUR LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU NORD VAUDOIS, AVEC LA VARIANTE PROPOSÉE POUR UNE LABELLISATION MINERGIE.
📖 MONSIEUR ANDRÉ PERRET, RAPPORTEUR

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Aude BRIAND, Soufia FEKIH, Silvia GIORGIATTI SUTTERLET, Christine NIGGELER, Maryse SCHNEIDER, Patrik DURUZ, Pascal GAFNER, André PERRET.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur André PERRET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU :

Lors de la votation du préavis pour le crédit d'étude, j'avais déjà émis une remarque sur la création d'un restaurant buvette. Je vois qu'il est toujours prévu, c'est bien, simplement j'aimerais à nouveau faire une remarque par rapport à cette création.

Je crois qu'il ne se justifie pas de créer un nouvel établissement public dans cette région. En général quand on crée un établissement public, on fait une étude d'implantation et de faisabilité. Je ne pense pas que le conservatoire pourra alimenter ce restaurant et le faire tourner, pas plus que la Croquette. Simplement, la Croquette se justifie pour la création de repas.

Il n'y a pas de son ? Je ne vais pas tout répéter. Je continue. En résumé, faut-il vraiment créer une buvette là-bas ?

En effet, pour des unités comme la Croquette, il est tout à fait possible de produire des repas dans des cuisines dites « satellites » ou des cuisines avec une qualification industrielle, c'est peut-être faux. Je pense par exemple à la cuisine du Parc ou des choses comme cela, et que les repas soient livrés. Cela se fait déjà en ville, et cela fonctionne très bien. Donc, on aurait juste besoin d'un local qui permettrait de servir ces assiettes et tout sans avoir une grosse infrastructure.

De plus, je tiens quand même à préciser qu'en page 16 du préavis, on nous annonce un revenu locatif pour la buvette d'un peu plus de Fr. 71'000.--. Actuellement tous les

restaurants qui sont propriétés de la commune d'Yverdon sont gérés de la manière suivante : le loyer qui est encaissé est en pourcentage du chiffre d'affaire. Avec le pourcentage qui est actuellement appliqué dans les restaurants propriétés de la commune d'Yverdon, il faudrait que ce restaurant réalise à peu près Fr. 700'000.-- de chiffre d'affaire hors taxe. Je suis désolé, il est impossible de réaliser un chiffre d'affaire pareil dans une petite structure comme celle-ci.

De plus, un restaurant, pourquoi pas, au bord de la rivière, cela pourrait être magnifique, mais on a vu que pour des questions de construction et de réhabilitation du bâtiment ce n'est pas possible d'ouvrir une terrasse sur la Thièle. Donc, franchement je pense que c'est un investissement qui est important et qui n'a vraiment pas sa raison d'être.

Je pense qu'on ferait mieux de garder ces mètres carrés pour le jour où on devra peut-être agrandir la Croquette et de créer un local pour le Conservatoire, pour pouvoir y mettre une machine à café et un distributeur de boisson et un local pour ce qu'on appelle une cuisine satellite très simple pour pouvoir servir les repas. Voilà ma remarque. Je n'attends pas nécessairement des réponses, mais je voulais quand même le signaler.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Même si Monsieur le Conseiller MICHOUUD n'attend pas de réponse, j'aimerais quand même en apporter, en tous cas une partie. Parce que de notre point de vue, le restaurant buvette, à cet endroit-là est non seulement utile mais indispensable, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, parce que c'est un lieu qui va animer le site lui-même, en permettant aux visiteurs du conservatoire de Musique, et au public qui viendra aussi, de se restaurer de manière correcte. En effet, il faut se rappeler qu'il y a quand même une salle d'audition d'une centaine de places qui ne sera pas utilisée seulement dans le cadre des cours donnés par le Conservatoire mais, nous l'espérons, aussi dans le cadre de concerts.

Deuxième utilité, et j'y tiens beaucoup, c'est l'activité liée à l'UAPE qui sera créé. C'est quand même 50 repas par jour, à midi, qui seront servis pour l'UAPE, donc qui apportent une certaine rentabilité à l'établissement. On peut faire un rapide calcul, c'est une centaine de millier de francs, je pense, par année, qui est un chiffre d'affaire lié à l'activité de la Croquette. Pour le reste, c'est un restaurant d'une huitantaine de places. Ce n'est pas gigantesque, mais ce n'est pas non plus minuscule, puisqu'il y a 50 places qui sont occupées à midi par la Croquette, mais libérées le soir et le week-end pour l'activité normale d'un restaurant, plus 30 places qui sont tous les jours à tout moment de la journée à disposition du public.

De plus, ce restaurant est situé sur un axe stratégique, celui de la Thièle, qui relie la Ville au lac. Je ne vais pas refaire tout le discours sur ce sujet, mais nous souhaitons valoriser cet axe par la création d'un sentier riverain de la Thièle, de la place Bel-air aux Rives du Lac. Je me souviens de votre intervention lors de la discussion sur le préavis à la fin 2006, mais aujourd'hui le restaurant du Lac a disparu et il n'y a plus de lieu public de ce type-là sur ce tronçon de la Thièle. Ce serait dommage de ne pas profiter de cette réalisation pour en créer un.

Alors, bien sûr, la terrasse sur la Thièle n'est pas prévue dans le projet ; elle n'a pas été retenue par les gagnants du concours que nous avons lancé pour cette réalisation. Or, il faut savoir que la terrasse sur la Thièle, c'est une terrasse qui serait au nord, ce qui pose

un certain nombre de problèmes. Nous avons privilégié une terrasse au sud, du côté de la rue, qui sera, selon le souhait de la Commission, réhabilitée dans le contexte de cette construction. Nous avons privilégié cette solution là. Toujours est-il que le projet prévoit une grande baie vitrée sur la Thièle, et que les clients du restaurant pourront quand même bénéficier de cette vue, notamment le matin au lever du soleil. Voilà ce que je tenais à apporter comme éléments de réponses.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur cet article 1, la parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3, la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis, la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR09.09PR est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la réhabilitation du bâtiment de la Rue des Cygnes 10 tel que présenté, avec l'intégration de l'UAPE « La Croquette », du Restaurant-Buvette et des locaux pour le Conservatoire de Musique du Nord Vaudois, avec la variante proposée pour une labellisation Minergie.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 8'100'000.-- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3392 « Réhabilitation Cygnes 10 » et amortie en 30 ans au plus.

**7. PRÉAVIS N° PR09.11PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 423'500.-- POUR DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE FIBRES OPTIQUES.
📖 MONSIEUR SYLVAIN PITTET, RAPPORTEUR.**

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Anna Rita BARTOLOTTA, Catherine CARP, Magrieta DONKER, Martine FREY TAILLARD, Charles FORESTIER, Olivier MAIBACH, Sylvain PITTET, Jean-Louis VIAL. Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Sylvain PITTET ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 3, la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 4, la parole n'est pas demandée, **l'article 4 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 5, la parole n'est pas demandée, **l'article 5 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 6, la parole n'est pas demandée, **l'article 6 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 7, la parole n'est pas demandée, **l'article 7 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 8, la parole n'est pas demandée, **l'article 8 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'article 9, la parole n'est pas demandée, **l'article 9 est accepté** à l'unanimité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis, la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR09.11PR est accepté** à une belle unanimité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de pose de fibres optiques sur les artères « Poste » et « Philosophes » ;
- Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 271'500.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4191 «FO artères Poste-Philosophes» et amortie en 10 ans au plus ;
- Article 4 : La Municipalité est autorisée à acquérir un compresseur et les outils spécifiques pour le soufflage des fibres optiques ;
- Article 5 : Un crédit de Fr.100'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 6 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 4192 «Compresseur et outils soufflage FO» et amortie en 10 ans au plus ;
- Article 7 : La Municipalité est autorisée à poursuivre ses études en vue de la réalisation de réseaux FO secondaire et tertiaire jusqu'aux industries, PME et ménages yverdonnois ;
- Article 8 : Un crédit d'étude de Fr. 52'000.-- lui est accordé à cet effet ;
- Article 9 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 9800 «Etudes réseaux FO» et amortie en 5 ans au plus.

**8. PRÉAVIS N° PR09.13PR PORTANT SUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 17 DU RÈGLEMENT SUR LES ÉGOUTS, PORTANT SUR LE PLAFOND DU MONTANT DE LA TAXE D'ÉPURATION.
📖 **MONSIEUR JEAN-LOUIS VIAL, RAPPORTEUR.****

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Rachel JOSEPH, Marinette NICOLLIN, Alain ANGELOZ, Maximilien BERNHARD, Jean-Paul GIROUD, Jean-Louis

KLAUS, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Jean-Louis VIAL remplaçant Daniel BERCHER. Monsieur le Conseiller Patrick-Louis DURUZ était excusé.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Jean-Louis VIAL ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1, la parole n'est pas demandée, **l'article 1 est accepté** à une large majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2, la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à une l'unanimité moins quelques abstentions.

L'article 3 ne porte pas à votation.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis, la parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR09.13PR est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : L'article 17, lettre b, du règlement communal des égouts, du 10 octobre 1968, est modifié comme suit :

Article 17

b) Montant de la taxe

Cette taxe est de Fr. 2.50.- + T.V.A. au maximum par m³ d'eau consommée. Sous réserve de ce maximum, la Municipalité est compétente pour adapter le taux de cette taxe annuelle, afin d'assurer les coûts effectifs liés à l'épuration et au maintien des infrastructures nécessaires à l'assainissement de l'eau.

Article 2 : Cette modification entre en vigueur le 1^{er} juillet 2009.

Article 3 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

9. PRÉAVIS N° PR09.04PR CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 730'000.- POUR LA RÉNOVATION DES TRIBUNES DES RIVES DU LAC (TRIBUNES DE L'ANCIEN HIPPODROME).
📖 MONSIEUR PIERRE-ANDRÉ MICHOU, RAPPORTEUR.

La Commission s'est réunie une première fois et était composée de : Mesdames et Messieurs Christine NIGGELER, Madeleine LECHMANN, Thierry GABERELL, Johann GILLIERON, Bexhet HALIMI, Olivier MAIBACH, Pierre-André MICHOU, Alain WILLOMMET, Jérôme WULLIAMOZ.

La Commission s'est réunie une seconde fois et était composée de Messieurs Thierry GABERELL, Johann GILLIERON, Bexhet HALIMI, Jean-Louis KLAUS remplaçant Madame Christine NIGGELER, Olivier MAIBACH, Pierre-André MICHOU, Etienne MUTRUX remplaçant Madame Madeleine LECHMANN, Jean-Louis VIAL remplaçant Alain WILLOMMET, Jérôme WULLIAMOZ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Monsieur Pierre-André MICHOU ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Monsieur le Président :

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Conseiller André PERRET :

C'est le rapport de la Commission qui me laisse sur ma faim.

En effet, quand on lit, que la Commission dit : « *une place ayant une âme et permettant d'organiser des manifestations, culturelles ou sportives dans un écrin digne de ce nom* », de quel type de manifestation s'agit-il, afin de définir le type d'écrin que l'on devrait faire ?

Parce que si j'ai bien compris, si on veut améliorer et aménager différemment, c'est qu'on a envie de couvrir un besoin. Quel est le besoin ? Aujourd'hui je n'ai rien vu dans le rapport de la Commission sur des besoins qui seraient tels qu'il faille faire une modification et une adaptation de ce qui a été proposé par la Municipalité. Alors j'aimerais bien que le président et les membres de la commission précisent leur pensée pour que nous puissions en connaissance de cause prendre une décision.

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU:

Je réponds volontiers à Monsieur PERRET. Cette constatation est faite par rapport à l'ensemble du périmètre qui se trouve devant les tribunes. C'est pour cela que nous l'avons scindé et que la discussion concernant ce périmètre sera plutôt dévolue à la discussion qui suivra après pour la présentation de la motion. Actuellement, par rapport aux trois articles présentés sur la réhabilitation des tribunes, la Commission dans son unanimité vous suggère, vous encourage même à accepter les articles pour la

réhabilitation des tribunes, tels qu'ils sont présentés, c'est-à-dire l'engagement d'un crédit.

C'est plutôt l'article 2, en vue de réaliser les travaux dévolus aux tribunes, c'est-à-dire de pouvoir installer Zinéma dans les salles sous les tribunes, et de rénover les tribunes comme présenté dans le présent préavis. La suite viendra plus tard.

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Je suis tout à fait d'accord d'engager cette discussion lors de la motion.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1, la parole n'est plus demandée, **l'article 1 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : la parole n'est pas demandée, **l'article 2 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 3 : la parole n'est pas demandée, **l'article 3 est accepté** à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis : La parole n'est pas demandée, **le préavis n° PR09.04PR est accepté** à une évidente majorité.

Je remercie la Commission pour son travail.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de rénovation des tribunes des Rives du Lac en vue de l'affectation décrite dans le présent rapport ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 730'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 3391 «URBAT – réfection tribunes Rive du Lac » et amortie en 30 ans au plus.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS.

Une Motion de Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU (Pour la création du Forum des Rives)

Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU transforme la motion en postulat, soutenu par la commission du PR09.04PR.

Etant donné que les tribunes de l'hippodrome vont subir un entretien et une amélioration du confort, il nous semble important de créer un environnement accueillant devant ces mêmes tribunes afin de pouvoir y organiser des événements culturels ou sportifs dans les meilleures conditions possibles. Le forum ainsi aménagé aura pour effet de créer une unité architecturale entre les tribunes et leur environnement, et donc de combler un manque constaté actuellement.

Pour ce faire nous demandons que soit créé à l'opposé des tribunes en évaluant de manière ad hoc son éloignement, une butte (de 2,5 à 3 mètres de hauteur) en matériaux naturels (pierres, bois, végétation) formant un arc de cercle (voir croquis). Cette réalisation aurait plusieurs fonctions :

- Créer une unité de lieu entre les tribunes et leur environnement
- Possibilité de monter une scène (pour la musique, le théâtre ou d'autres représentations) venant s'appuyer contre cette butte, cette scène donnant directement sur les tribunes abritant les spectateurs. Au même endroit l'écran géant peut être monté pour le cinéma « open air »
- Possibilité d'y monter également des gradins destinés à accueillir des spectateurs qui pourront ainsi, également depuis les tribunes existantes, assister à des manifestations sur la place (tournois sportifs, par exemple, sous la forme de terrains de sport temporaires) ou à des défilés (fanfares, commémorations officielles, etc...) qui transiteront par celle-ci.
- Si une manifestation de plus grande envergure est organisée au Parc des Rives les gradins naturels formés par la butte côté lac ne gênent en aucun cas la visibilité depuis les tribunes
- Possibilité d'inclure sous la butte des locaux techniques et des WC (à des frais certes plus importants).

Ainsi la Ville d'Yverdon-les-Bains se doterait d'une infrastructure permanente mais néanmoins modulable pour monter une scène pour des musiciens ou joueurs de théâtre, voire des gradins, le tout dans le dessein d'y organiser en plein air des événements d'envergure à Yverdon-les-Bains.

Cette création s'inscrirait, à nos yeux, totalement dans la ligne des manifestations prévues à l'occasion du 750^e anniversaire de la Ville neuve d'Yverdon-les-Bains et

pourrait même devenir l'icône perdurant après cette manifestation. De plus elle s'inscrit totalement dans la notion d'évolution que doit connaître le Parc des Rives.

Par avance nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter ce postulat.

Je profite pendant que j'ai la parole Monsieur le Président, pour amener peut-être déjà un complément de réponse à Monsieur le Conseiller PERRET. Alors certes, actuellement, nous n'avons pas un programme des plus riches sur l'utilisation du bord du lac. C'est vrai que nous avons de magnifiques tribunes, c'est du reste très rare que l'on voie dans les villes uniquement des tribunes, et rien pour y organiser à l'autre bout. Alors voilà pourquoi nous nous sommes dits, cela vaudrait quand même la peine de créer quelque chose qui puisse accueillir les événements. Certes, on peut déjà le faire actuellement, mais cela manque un peu de cohésion. Alors, naturellement, un facteur très important, et la commission y a déjà réfléchi, c'est pour cela que dans le texte nous mettons « en évaluant de manière ad hoc son éloignement », est la présence du Cirque Knie. A nos yeux, il semblerait que le Cirque Knie soit la construction la plus conséquente, la tente est vraiment conséquente, à savoir s'il serait toujours possible, si à ce moment-là cette butte ne serait pas trop éloignée. Nous pensons vraiment qu'avec cette possibilité de créer cet environnement, on aurait vraiment la possibilité d'attirer encore plus de sociétés, que cela soit pour des spectacles ou des manifestations sportives, car la possibilité se présenterait de manière beaucoup plus visuelle et plus importante. Voilà une première réponse à votre remarque.

Monsieur le Président :

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 62 de notre règlement avec une demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat :

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Il est clair que si c'est un postulat, alors je peux m'y rallier, dans le sens que l'on demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de faire quelque chose.

Je pense qu'il est important d'abord, une fois les tribunes de l'hippodrome transformées, réaffectées et modernisées, qu'on puisse tester l'intérêt créé par ces tribunes, qu'on puisse juger des manifestations qui s'y déroulent et en fonction de cela établir quels sont les besoins complémentaires à satisfaire. Et dans ce cadre-là, le postulat permet justement de faire cette étude et ne prend pas de temps. Non pas de venir sur la base d'une proposition qui, parce que j'ai vu le croquis de la motion, est déjà figée, qui est pratiquement quelque chose à prendre ou à laisser.

Donc pour moi, si la Municipalité sur la base des expériences qu'elle fera, peut amener, avec une réflexion, un aménagement complémentaire s'il s'avère judicieux, je suis favorable aussi à ce que l'on puisse étoffer cette offre pour les manifestations tant sportives que culturelles.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je crois que ce qu'il faut analyser dans la perspective d'un tel postulat, c'est le privilège que la Ville d'Yverdon-les-Bains, ville lacustre, a de disposer de quelque dix hectares au bord de son lac pour pouvoir organiser toute forme de manifestation.

J'en citerai quelques unes qui ont eu lieu et qui ont bénéficié de cet espace : les milices vaudoises, qui ont évolué il y a une année ; le Grand Prix des Villes sportives, qui réunit une trentaine de ville et qui vient à nouveau dans quelques semaines, au mois de juin ; le tir à l'arc, qui demande du dégagement et de la sécurité ; les cirques ; le comptoir du Nord Vaudois ; des concours de boules ; l'open-air qui occupe le site pendant 6 semaines, etc. Je crois, et la Municipalité en est convaincue, que nous ne devons pas figer un tel site qui offre une telle latitude d'organisations aux manifestations.

L'idée du forum en soi est certainement intéressante, mais il est possible de le créer de cas en cas, nous avons par exemple à Yverdon-les-Bains une association, la Licorne, qui construit et déconstruit très vite toute forme d'installation propre à recevoir une manifestation et ce n'est qu'un cas de figure.

Je rappelle également que le site est équipé d'un certain nombre d'infrastructures souterraines, liées aux énergies et le simple fait d'y avoir implanté quelques 4 armoires, crée déjà pas mal de difficultés, par exemple aux associations qui mettent en place une tente.

Ainsi la Municipalité vous invite à refuser ce postulat, sachant que toute liberté existe d'équiper ceci et d'y créer l'esprit qui est relevé par le postulant et qui est tout à fait méritant.

Monsieur le Président :**La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat :****Monsieur le Conseiller Jean-Louis KLAUS :**

Il y a quand même quelque chose qui me frappe. On nous dit qu'il faudrait avoir des idées, il faudrait avoir des faits avant de penser à ces buttes. Il n'y a pas si longtemps, on avait un puissant bâtiment métallique, et là en 6 mois il avait trouvé toutes les utilisations du monde, y compris la NASA !

Or, ce que nous vous demandons ici, ce n'est quand même pas le Pérou, c'est simplement d'habiller ces tribunes qui ne sont certes pas très esthétiques, il faut bien le dire, pas quelque chose de dur, quelque chose de deux mètres sur 20 mètres, c'est quand même pas du dur !

Moi je vous prie au moins d'accepter ce postulat et je regrette, Monsieur MICHOU, que la Commission abandonne aussi facilement cette motion.

Monsieur le Conseiller Olivier KERNEN :

Ce qui m'inquiète un tout petit peu, c'est l'esprit dans lequel on aborde ce postulat, de manière assez restrictive. Et c'est aussi le postulat qui le veut, parce qu'on voulait

tellement bien faire en figeant la situation par une motion, qu'on se trouve avec un postulat qui devrait être plus large au niveau de l'angle d'attaque d'une proposition.

Moi ce qui m'inquiète, c'est qu'on est en train de figer encore plus une situation à un endroit précis alors qu'on a une vaste surface pour y faire des tas de choses.

Monsieur le Syndic a raison dans ce sens-là, à force de mettre en place des petites structures, faites de bric et de broc au bord du lac, on ne pourra plus rien faire, parce qu'on n'aura plus l'espace suffisant.

Ce qu'il faudrait faire, et ce qui serait peut-être utile aujourd'hui au travers de ce postulat afin de l'élargir un peu, c'est d'avoir une vue d'ensemble du périmètre et d'y définir les activités pour voir quelles dimensions il faut vouer à telle ou telle occupation. Ensuite, on pourra savoir si on fait quelque chose de définitif ou si on voue une surface suffisante pour faire du provisoire qui soit adapté aux circonstances. C'est un petit peu ce qui me gêne, c'est qu'au départ on fige trop la situation au bord de ce lac qui encore une fois peut procurer à Yverdon l'organisation de super manifestations et si on en vient à mettre une situation figée là-bas, on ne pourra plus le faire du tout.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat, la parole n'est plus demandée.

Résultats du vote : la prise en considération de ce postulat, soit : « pour la création du Forum des Rives » et son renvoi à la Municipalité sont acceptés par 41 voix pour, 34 voix contre, et 12 abstentions.

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL (Pose de la vidéosurveillance à la place de la Gare.)

Ma question s'adresse à la Municipalité. Dans sa séance du 16 octobre 2008, le Conseil communal d'Aigle acceptait l'installation d'une vidéo surveillance à la gare. Début mars, une installation était posée pour un mois d'essai. Le 1er avril, la Municipalité d'Aigle faisait une communication au Conseil Communal et à la presse.

« Aigle, le 1er avril 2009

Place de la gare d'Aigle désormais sous vidéosurveillance

Après l'adoption du règlement communal sur la vidéosurveillance, les caméras sont désormais posées et fonctionnent à satisfaction, après un mois d'essai, à la Gare d'Aigle. »

Le 8 février 2009, faut-il vous le rappeler, le corps électoral yverdonnois acceptait l'initiative demandant la pose d'une vidéosurveillance à la Place de la Gare. Depuis aucune nouvelle ! Etant fréquemment interpellé par des citoyens à ce sujet, ma question est simple :

Où en est la mise en œuvre de cet objet approuvé en votation populaire ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Le Service de polices est en train de finaliser le rapport pour la Municipalité et il sera présenté prochainement à la Municipalité et aux conseillers communaux pour y donner suite.

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL (Le journal Bonjour)

Lorsque j'étais jeune étudiant à la faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, j'ai suivi un cours de papyrologie. J'ai dû déchiffrer des écrits vieux de plus de 2000 ans. Exercice difficile, vu l'état parfois très dégradé de ces documents. Aujourd'hui, je tiens à remercier le comité de rédaction du journal communal Bonjour. Il a réussi l'exploit de rendre une publication datant d'avril 2009 plus difficile à déchiffrer qu'un papyrus ptolémaïque d'avant J.-C.

Ecrire en vert clair et en jaune délavé n'attire pas le regard ! Devoir deviner des schémas dans des nuances d'une subtilité rare n'aide pas à se forger une opinion ! Et c'est grave lorsqu'il s'agit d'un projet aussi essentiel pour notre ville que celui de la salle de gymnastique des Iles.

Enfin, cerise sur le gâteau, lorsqu'on veut connaître l'identité des responsables de cette publication, il est quasi impossible de le faire vu qu'ils sont écrits en caractères blancs minuscules sur fond jaune.

Ma question s'adresse donc à ces derniers : jusqu'à quand dépensera-t-on l'argent des contribuables yverdonnois pour publier un bulletin diffusant des informations illisibles ?

Petite précision : j'ai écrit cette intervention et pour pouvoir la lire plus aisément, je l'ai imprimée en caractère noirs sur fond blanc.

Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :

Je tiens à vous rassurer, Monsieur le Conseiller VIAL, j'ai également eu de la peine à lire ce document. Alors j'aimerais, au nom de la Municipalité, présenter nos excuses pour la mauvaise qualité, qui est en fait un problème d'impression. Nous en avons discuté avec l'imprimerie, c'est un incident qui ne se reproduira pas.

Nous avons effectivement constaté que d'autres choix de couleurs sont beaucoup plus favorables et la Municipalité insistera, donnera des ordres très précis, pour que ces mariages de couleurs soient absolument favorables à l'excellente perception du message municipal que nous souhaitons vous diffuser ainsi qu'à l'ensemble de la population et aussi aux communes environnantes, au travers du Bonjour.

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Mise en service radar mobile)

Le 5 juin 2008, j'ai posé une question au Municipal de la Police concernant le radar mobile préventif. Depuis une année, plusieurs interventions au Conseil ont été effectuées concernant la vitesse des usagers de nos rues.

Jusqu'à maintenant, aucune présence du radar n'a été remarquée.

A l'époque vous m'aviez répondu que la police était passablement occupée par l'Eurofoot, mais que le programme de prévention serait réactivé après l'été. Nous voici donc au début de l'été, et je réactive ma demande.

Monsieur le Président :

Je rappelle à Monsieur le Conseiller que selon notre article 66 vous posez des questions à la Municipalité, pas à un Conseiller municipal en particulier, la Municipalité décide quelle est la personne qui va répondre.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD

Je répondrai donc au nom de la Municipalité. Je vous propose, Monsieur le Conseiller, de faire parvenir au Conseil communal via la Municipalité le rapport d'activité du radar pour 2008 ainsi que le programme pour 2009. Ainsi cela permettra à tout un chacun de pouvoir se situer, de savoir s'il est sorti, s'il n'est pas sorti, s'il est sorti assez, ou s'il faut faire des corrections à ce niveau-là.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Installation de casier dans les écoles)

Mal de dos... Mais c'est réel.... Notre jeunesse, pleine de vie, rencontre souvent des problèmes de dos. Lors du recrutement, des débuts de scoliose sont décelés. Plusieurs mamans ou grand-mamans m'ont interpellé pour me signaler que leurs rejetons se plaignaient de devoir changer de classe avec un sac à dos de presque 12 kilos et un autre sac avec les effets de gymnastique. Cela fait une sacrée charge. Alors ma question à la Municipalité est la suivante :

Ne pourrait-on pas installer des casiers pour laisser une partie des livres et cahiers ? Cela éviterait de nombreuses courses à travers la Ville avec une charge de mulet sur le dos. D'autres communes comme Renens, au collège du Léman, ont décidé d'installer de tels casiers. Cela éviterait aussi d'emmener chaque jour tout son matériel à la maison.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

A Yverdon-les-Bains, nous avons installé des casiers depuis de nombreuses années dans pas mal de classes, je ne dis pas toutes les classes, je parle du niveau secondaire parce qu'au niveau primaire nous n'avons pas tellement le même problème. Ce sont des casiers ou des armoires au fond de la classe qui permettent aux élèves de déposer leur

matériel. Alors, je sais qu'il y a plusieurs enseignants dans la salle qui pourront intervenir et me contredire si ce n'est pas le cas. Mais effectivement, ces dispositifs existent.

Nous n'avons, par contre, pas de vestiaire, avec des armoires dans les couloirs pour déposer les vestes, parce que nos bâtiments sont trop exigus pour permettre ces installations-là. Je ne suis pas sûr que cela soit une bonne solution, même si aujourd'hui nous constatons qu'en plus des sacs, en plus des affaires de classe, les élèves prennent leur trottinette, leurs habits, leurs vêtements dans les classes pour éviter les vols qui se produisent dans les couloirs.

Ce qu'il faut savoir, Monsieur le Conseiller, c'est que, et j'en sais quelque chose puisque je suis dans cette période-là en tous cas avec encore un des miens, les adolescents ont de la peine, par paresse, probablement, à vider leur sac, et à ne prendre que l'essentiel avec eux. Ils préfèrent charger, charger, charger et se transporter tel un escargot avec leur maison sur le dos, jusqu'au moment où, effectivement, ils se plaignent de douleurs dorsales voire plus, et qu'ils subissent des phénomènes de scoliose. C'est aussi aux parents à faire attention et aux enseignants bien sûr de dire, de répéter à leurs enfants, « vider vos sacs, ne transportez pas tout avec vous ! ». Vous savez qu'ils peuvent changer de classe, ils peuvent commencer leurs cours le matin dans une classe qui n'est pas la leur, alors qu'ils prennent l'essentiel pour faire leurs devoirs et pour leurs cours, et non tout le matériel accumulé au cours de la semaine. Voilà Monsieur le Conseiller, ce que je peux vous dire.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse. Les mamans et les grands-mamans vous ont entendu. J'ai une autre question, est-ce que ce ne sont pas les enseignants qui devraient changer de classe plutôt que les élèves ? On en a déjà parlé 100 fois ! Il n'y a pas besoin de répondre !

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Nouveau quartier des Iles et collectrice sud)

Un nouveau quartier. Dans le journal communal Bonjour, Monsieur VIAL en a parlé tout à l'heure, avec lequel il est bon d'avoir une loupe pour le lire, sur deux pages est présenté le nouveau quartier les Iles à Yverdon-Sud. Il aura plus de 600 nouveaux habitants, tant mieux pour la caisse communale et nos commerçants, une garderie, une halle de sport, qui représente trois salles avec la capacité de recevoir mille spectateurs, une école, etc. On s'en réjouit !

Une question me vient à l'esprit : la collectrice sud est-elle toujours prévue pour desservir le quartier ? Les fonds sont-ils toujours assurés par la Berne fédérale ? Quelles seront les rues qui pourront absorber tout ce nouveau trafic et qu'en est-il des places de parking ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Il y a plusieurs aspects dans votre question. Il y a tout d'abord l'aspect collectrice, ensuite l'aspect liaison avec le centre sportif, l'aspect financier, et un aspect parking, mais parking où, Monsieur le Conseiller ?

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Pour les mille spectateurs qui viendront voir nos amis gymnastes évoluer dans les halles de gym.

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Commençons par le nouveau quartier. Celui-ci ne sera pas traversé par la circulation qui proviendra du centre sportif. Il sera alimenté depuis la rue Roger-de-Guimps jusqu'à la rue de Graveline, ce qui impliquera la construction de façon définitive du pont provisoire qui a été installé sur le Canal Oriental.

La deuxième question concerne la collectrice. C'est un euphémisme de le dire, ou une litote, la collectrice a connu des jours variables, depuis son adoption par la Municipalité à l'époque des années 80. Depuis lors, le projet a beaucoup évolué. Il a notamment fait un saut considérable lorsque nous avons abandonné la notion de collectrice, c'est-à-dire de contournement de ville, pour la remplacer par ce qu'on a appelé l'avenue des Trois-Lacs. L'avenue des Trois-Lacs est une rue tout à fait différente d'une collectrice. En effet, c'est une qui implique des aménagements urbains, un cheminement pour les piétons, une piste pour les cyclistes notamment. L'aménagement prévu pour l'avenue des Trois-Lacs était très différent de ce qui avait été initialement prévu pour la collectrice.

Depuis lors, l'évolution s'est considérablement fait ressentir, notamment lorsque l'idée a prévalu que l'essentiel du trafic entre le sud et l'ouest de la Ville devait passer non pas par une nouvelle route, mais par l'autoroute existante. Puis est arrivé le projet d'agglomération, dont nous avons souvent parlé. Depuis lors, le concept de l'avenue des Trois-lacs, c'est-à-dire une avenue qui relie un point à l'ouest de l'agglomération avec un point au sud de l'agglomération, ce concept a été remplacé par deux branches. Une que nous appelons l'accès depuis le sud, et l'autre que nous considérons comme étant l'accès depuis l'ouest. Ces deux accès ne se rejoignent pas. Ainsi est abandonnée l'idée d'une route qui partirait depuis la petite Blécherette jusqu'en Chamard.

Il y aura dorénavant deux tronçons distincts. C'est un nouveau concept qui vous sera très probablement exposé dans un préavis qui devrait vous être soumis dans relativement peu de temps. Mais c'est une évolution majeure, parce qu'il n'y a plus une route qui relie deux points sans interruption. Cela, c'est pour feu la collectrice.

Vous avez posé une question concernant le parking pour les installations sportives. La Municipalité fait appel à un concept qui implique une utilisation différenciée des parkings. Lorsque le parking du centre professionnel n'est pas occupé parce que les cours sont terminés, les utilisateurs du Centre sportif puissent l'utiliser parce qu'il est à proximité. Il y a un parking spécifique lié au centre sportif, mais relativement peu important. Il y a en revanche une utilisation prévue des différents parkings qui ne sont pas très éloignés. A cela s'ajoute que, dans la conception de la mobilité douce, à laquelle on donne la priorité dans la vision moderne d'une agglomération, il y aura une intensification des possibilités offertes, soit pour les cyclistes, soit par les transports publics.

Votre question suivante était relative aux fonds qui devaient être versés par le Canton, j'imagine pour la réalisation de la trémie, c'est-à-dire du passage sous la voie de chemin de fer, à la hauteur de la plaine. A l'époque où le Canton gérait, pour le compte des routes nationales, les montants destinés à la construction des autoroutes, le Canton avait informé la commune qu'il réservait un montant pour ce passage sous-voie. Monsieur le

Syndic vous le confirmera, ce montant devait être de l'ordre d'une dizaine de millions, voire un peu plus. Il s'est écoulé de nombreuses années depuis 1980. Le Canton a définitivement réglé les comptes avec la Confédération et ce n'est plus lui qui gère cet aspect des choses. L'ensemble est confié à la Confédération probablement à l'OFROU. La Confédération a informé la commune qu'elle ne voyait pas sur quelle base elle devrait verser un montant à la ville d'Yverdon-les-Bains pour la réalisation de cette trémie.

Alors voilà, nous en sommes à une conception différente de la collectrice, une conception différente de l'avenue des Trois-Lacs par la réalisation probable de deux secteurs différents soit un accès ouest et un accès sud, à l'utilisation de l'autoroute pour les gens qui veulent passer du sud à l'ouest d'Yverdon. Nous en sommes à la réalisation d'une route depuis le Canal Oriental jusqu'à la rue de Graveline pour desservir le nouveau quartier des Iles. Cette route, depuis grosso modo Roger-de-Guimps, à la hauteur du Centre professionnel, jusqu'à la rue de Graveline, empruntera le tracé qui était initialement prévu pour l'avenue des Trois-Lacs. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions, Monsieur le Conseiller, si j'en ai oublié une vous voudrez bien me la répéter.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ

Je remercie Monsieur le Municipal pour toutes ses réponses. C'est dommage que nous ayons perdu le crédit de x millions qui devait peut-être venir du canton ou de Berne.

* * * * *

Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Le lit de la violence)

C'est le titre qui a attiré le lecteur mardi matin 5 mai dans 24 Heures. Une fois de plus, notre ville est à la une, c'est désolant. Bien entendu, la Police a été appelée en renfort. Trop souvent notre Police de proximité, qui fait un excellent travail, est sollicitée pour régler des conflits entre jeunes. Mais je me pose et pose les questions suivantes à la Municipalité :

Le service d'ordre des établissements publics est-il toujours en vigueur ? Le Service de la jeunesse qui annonce un effectif de 86 personnes dont en réalité 25,5 plein temps, cela change un peu, je parle d'effectif, est-il sollicité pour cadrer les jeunes pas seulement la journée mais aussi le soir comme le fait la Police municipale. Les travailleurs hors murs travaillent-ils aussi hors des heures de bureau pour calmer, guider une certaine jeunesse qui devrait peut-être aller dormir au lieu de se bagarrer ?

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vais commencer à répondre à la première partie si vous le voulez bien, Monsieur le Conseiller.

Oui, le service d'ordre complémentaire c'est-à-dire les services de sécurité privés existent toujours sur le centre-ville, c'est une collaboration entre la Ville, qui en paye un tiers, les tenanciers de bar, qui en paye un tiers et la SIC, qui participe aussi à un tiers de cette sécurité particulière pour pouvoir assurer une présence permanente sur le centre-ville. Pour rappel, les tenanciers de bar ont l'obligation de par la LADB (Loi sur les Auberges et

les Débits de Boissons) d'assurer la sécurité à l'intérieur des établissements et à proximité immédiate. Alors, évidemment, si chaque tenancier devait mettre un personnel à demeure devant les portes de leur établissement, et bien, cela ferait un certain nombre de personnes et surtout de frais globaux pour tout le centre-ville. C'est pour cela que nous avons trouvé entre les tenanciers de bar, la SIC et la Municipalité via son service de police, qu'il était judicieux d'avoir un travail en synergie et de se partager cette sécurité particulière.

Encore une fois c'est une prestation que ni la Police municipale, ni la Police cantonale, comme j'ai pu le lire dans la presse, où une brave lectrice imaginait que quelques policiers pouvaient résoudre ce problème-là, et bien la Police cantonale ne pourrait évidemment pas faire ce travail-là puisqu'en fait nous ne pouvons pas mettre le personnel à demeure. Donc, pour répondre à la première partie, oui, ce service existe toujours selon les termes du contrat que je viens de vous rappeler.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Vous avez bien fait Monsieur le Conseiller SCHULÉ, de préciser que 86 personnes travaillant pour le Service de l'éducation et de la jeunesse constituaient 25 ETP, puisque la grande majorité du personnel de ce service est constituée de personnes qui s'occupent des devoirs surveillés et d'autres auxiliaires qui ont des très faibles taux d'activité.

En ce qui concerne la situation en Ville la nuit, effectivement, cela préoccupe également mon dicastère. Je me suis d'ailleurs rendu, il y a quelques semaines personnellement sur place, à la sortie des bars, pour voir comment cela se passait, suite aux événements relatés il y a quelques semaines dans la presse. J'ai été impressionné par la foule qui sort des bars, au même moment, plus ou moins avinée, comme on le sait. J'ai été impressionné aussi par la qualité du travail des patrouilles qui sont en place, et qui font un travail admirable, si on considère qu'elles sont trois patrouilles au maximum sur le site alors qu'il y a peut-être deux cent personnes qui sortent des bars en même temps.

Je m'y suis rendu parce que nous nous posons la question, dans mon service, de savoir comment nous pourrions intervenir à ce moment-là. Il faut savoir qu'aujourd'hui, il n'y a que 1,5 postes d'éducateur de rue. Il y a des éducateurs de rue qui travaillent surtout, je dirais, en dehors des heures de bureau, c'est-à-dire en soirée et pendant le week-end. Mais avec ce nombre d'ETP, ils ne peuvent pas être partout et à tout moment en ville. Je l'avais d'ailleurs déjà dit à un autre moment à ce Conseil.

Aujourd'hui nous sommes dans une situation beaucoup plus favorable, puisque votre Conseil a accordé les budgets nécessaires pour engager deux éducateurs de plus, deux éducateurs à 80%, ce qui va plus que doubler les effectifs. Ainsi, cela va nous permettre de développer une politique aussi la nuit, aussi pour cette catégorie de population, soit directement par l'intervention ou la présence en rue et à certains moments de travailleurs sociaux hors-murs et par la formation et le travail avec des pairs, avec des jeunes qui sont prêts à collaborer avec les éducateurs de rues puisqu'ils se connaissent très bien et qu'ils se côtoient souvent, de manière à accroître la sécurité, à calmer le jeu, tant faire se peut, dans ce secteur-là, en collaboration avec les forces de police et la sécurité privée déjà en place.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

Je remercie les deux municipaux qui ont répondu. Mais s'il y a un petit problème à la sortie d'un bar, est-ce qu'on peut aussi téléphoner au Municipal de la jeunesse et des écoles pour le déranger, pour qu'il vienne regarder ? Parce que j'aimerais quand même rappeler que la petite place qui se trouve derrière la confiserie Schneider, ce n'est plus une place, c'est un dépotoir, et soit vous allez faire là-bas des latrines, soit vous fermez la place tous les week-ends parce que c'est une honte pour la ville !

Monsieur le Conseiller Dino PETIT :

J'aurais deux remarques à faire à propos de cette question qu'on peut juger effectivement très pertinente. La première, pour moi ce serait de déplorer que nous subventionnions un service d'ordre privé. Je n'ai peut-être pas eu de chance mais je suis tombé à une ou deux reprises sur des espèces de brutes microcéphales carapaçonnés dans un uniforme raide, visiblement nostalgiques des ordres noirs, et je n'ai pas envie de confier la sécurité de ma Ville à des gens comme cela. Donc je regretterais que la Ville y prête la main, on aurait mieux fait d'engager des forces de police supplémentaires.

La deuxième chose que j'ai envie de dire c'est que, dans le fond, le vrai responsable, ce n'est pas le jeune qui boit, c'est le tenancier qui distribue généreusement de l'alcool dosé à 45° à des gens manifestement pris de boisson. Le vrai problème, il est là, à mon sens il n'est pas ailleurs. Vous savez si ces jeunes se saoulaient chez eux, ils ne sortiraient pas pour se battre.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Monsieur Dino PETIT, vous avez raison. La problématique de la vente excessive, sans limite ou sans raisonnement dans les bars préoccupe la Municipalité. Nous en avons parlé aujourd'hui et nous considérons qu'il faut que nous nous penchions sur le cas des tenanciers de bar, cas par cas.

Soit ces tenanciers sont conscients de l'état dans lequel ils mettent certains habitués ou consommateurs et prennent cette responsabilité, soit ils commencent à avoir des animations autres au niveau des bars. On peut imaginer qu'il puisse y avoir des activités particulières, des centres d'intérêt autre que de débiter des litres et des hectolitres d'alcool, et simplement comme cela, d'ouvrir la porte et considérer que le problème après est un problème de ville et de sécurité.

Donc la Municipalité a aujourd'hui décidé d'engager une réflexion un peu plus en profondeur sur cette problématique-là et de voir comment on peut attaquer, et donner des réponses à vos interrogations qui sont tout à fait légitimes.

Monsieur le Conseiller Fabien RICHARD :

J'aimerais juste intervenir sur la question des tenanciers des bars. Que fait-on de la responsabilité individuelle ? Je pense maintenant que la société s'occupe de problèmes, on stigmatise les jeunes, mais il ne faut pas non plus mettre tous les jeunes dans le même cas. C'est une minorité, donc mettre après la faute sur les tenanciers en disant qu'ils vendent aux jeunes de façon incontrôlée, ce n'est pas vrai. Les boissons sont facturées, on ne donne pas les boissons comme cela en libre service ! On veut soutenir

un commerce en ville, et après on stigmatise les commerçants, je pense qu'une politique comme cela n'est pas vraiment justifiée.

* * * * *

Une Question de Madame la Conseillère Carmen TANNER (Aérodrome d'Yverdon, nuisances sonores)

Au début de l'année j'ai été approchée par des concitoyens qui étaient agacés par le bruit des avions de l'aérodrome de la ville. Ils m'ont parlé.

- du règlement de l'aérodrome moyennement respecté
- du bruit vertigineux de la voltige et du nombre d'entraînement complètement disproportionnés de cette discipline par rapport à d'autres villes.

Ok, j'ai pris note et le temps a passé.

Pourtant, il a fallu les beaux jours et l'ouverture de ma terrasse pour comprendre ce raz le bol, pour me rendre compte que la tranquillité des cieux était aussi rare qu'une starlette sans lifting. Eh oui, rare sont les week-ends où on n'entend pas un as de la voltige...et là, tout en sirotant son eau ferrugineuse on est en droit de se dire : une personne s'envoie en l'air tandis que, malheureusement, des milliers d'autres n'en subissent que les conséquences sonores.

Ce bruit n'a rien à voir avec un bruit passager et local, comme le train, qui ne fait que passer. Ce n'est pas non plus un bruit qui ne gêne qu'un cercle de personne, comme une fête. Ce n'est pas non plus le bruit doux et agréable d'une ville vivante et chaleureuse. Ici nous parlons d'une nuisance générale occasionnée par une seule et unique personne.

Bref, une certaine partie de la population d'Yverdon et environs en a assez, et la presse se fait d'ailleurs l'écho de ces réactions.

C'est pourquoi, je me permets de poser la question suivante à la Municipalité :

Que peut faire et surtout que compte faire la Municipalité concrètement et rapidement pour diminuer les bruits des avions sur la ville et les environs ?

Ces réponses n'ont pas besoin d'être livrées à la vitesse d'un supersonique lors de ce Conseil. Au contraire, j'encourage la Municipalité à étudier cette problématique avec du recul et avec tous les éléments en mains et notamment avec l'avis de nos communes voisines.

Merci pour votre attention.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Les horaires sont effectivement réglés par le règlement d'exploitation de l'aérodrome d'Yverdon, qui est lui validé par l'OFAC. Cela, c'est le cadre général pour ce qui est normalement les heures d'utilisation. Maintenant, le problème que vous soulevez est réel ; c'est vrai que cela est particulièrement agaçant d'avoir ces bruits incessants et réguliers. Je crois que la Municipalité, selon votre proposition, prend acte de votre

question et va essayer de voir ce qu'il est possible de faire afin que tous le monde s'y retrouve, c'est-à-dire les amateurs de voltige, certes, mais aussi les habitants, et qu'il y ait un juste équilibre, sans que l'on soit obligé de créer un escadron de chasse à Yverdon.

* * * * *

Une Question de Madame la Conseillère Marianne SAVARY (Retransmission débat 06.05.09 sur Canal NV)

Hier soir, 24 heures organisait un débat dans cette même salle. Cette rencontre réunissait un des candidats à la syndiculture et plusieurs personnalités autour d'un thème d'actualité des plus intéressants : l'avenir de la ville d'Yverdon.

Je m'étonne que ce débat n'ait pas été retransmis sur Canal NV, alors que cela avait été le cas du débat organisé dans le cadre de l'élection à la Municipalité.

Alors, de deux choses l'une :

Soit Canal NV ne couvre dorénavant plus ce type de rencontre. Ce qui pose l'inquiétante question de l'avenir de notre télévision locale. Devons-nous d'ores et déjà nous habituer à l'idée que les débats yverdonnois ne soient plus du tout retransmis.

Soit il a été considéré que, en l'absence d'un des deux candidats à la syndiculture, ce débat ne méritait pas de caméras. Il serait ainsi intéressant de savoir sur quels critères se fait le choix par Canal NV d'une retransmission ou non.

Merci à la Municipalité de répondre à ces quelques questions.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je décline ma fonction, je suis Président de Canal NV et cela n'a rien à voir avec la Municipalité.

En date du 1^{er} juillet 2008, le Comité directeur de Canal NV montre sa détermination au directeur de Canal NV pour terminer le 30 juin 2009, date de la fin des retransmissions de Canal NV, sans aucune dette et sans aucune facture impayée, car depuis un certain temps, les liquidités faisaient nettement défaut, et c'était récurrent. Tous les trois mois, le comité directeur a fait l'évaluation de la situation et depuis mars a exigé qu'on arrête les news. Elles ont effectivement été supprimées, nous n'avons gardé que les magazines.

Lors de l'élection complémentaire à la Municipalité, Canal NV a retransmis le débat pour ROULET-GRIN-RUCHET. La Municipalité a refusé de payer le montant de cette retransmission. Et Canal NV a payé cette retransmission. Le directeur de Canal NV a informé le comité directeur en lui disant, « *si vous voulez que je respecte ce que vous m'avez dit le 1^{er} juillet 2008, finir à zéro au 30 juin 2009, à la fin des retransmissions de Canal NV, nous ne retransmettrons plus d'émissions non-payées* », car comme vous le savez, à partir du 1^{er} juillet, c'est Télé qui reprend le flambeau de Vaud-Fribourg TV.

Par là, le directeur a pleinement pris ses responsabilités dans le chemin de respecter les décisions du Comité directeur. A titre d'information, depuis le 1^{er} janvier 2009, la commune d'Yverdon ne participe plus au budget de Canal NV, et vous l'avez vu à l'adoption du budget au mois de décembre l'année passée, les Fr.135'000.-- ont été

rayés. C'était tout à fait juste et prévu parce que nous avons des redevances pour les 6 premiers mois de l'année de l'OFCOM par la télévision régionale Fribourg-Vaudoise. Voilà, je vous ai répondu.

Madame la Conseillère Marianne SAVARY :

Merci à Monsieur BURKHARD pour sa réponse. Je me demande encore, et à cette partie là vous n'avez pas répondu, ce qu'il va en être, si vous le savez déjà, de la suite du programme avec Vaud Fribourg TV au sujet de ce type de débat, qui jusque-là était quand même en général retransmis. Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Si un débat est organisé et que l'organisateur prend contact avec la télévision Télé, c'est donc le nom que porte Vaud-Fribourg TV, il n'y aura aucun problème, cela sera contre rémunération, et en ce cas, cela sera retransmis. En ce qui concerne le Conseil communal, comme nous l'avons ce soir, au budget de la Ville, il y a Fr. 40'000.-- pour 10 représentations de Conseil communal par année. Donc cela est garanti.

* * * * *

Une Question de Madame la Conseillère Marianne SAVARY (Interdiction de fumer, quel dispositif pour les mégots et chaufferettes devant les Cafés)

Le Grand Conseil se penchera tout prochainement sur l'exposé des motifs et projets de loi concernant l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Si tout va bien, ou mal, cela dépend de quel côté de la cigarette on se trouve, cette loi devrait entrer en vigueur au mois de septembre.

L'art. 5 de cette loi prévoit, conformément au nouvel art.65a de la Constitution vaudoise, accepté en votation populaire en novembre dernier, la possibilité de créer des fumeurs dans les établissements soumis à la loi sur les auberges et les débits de boisson. Il est toutefois probable que beaucoup de tenanciers de café ou de restaurant ne disposeront pas de moyens, ou de la surface nécessaires pour installer de tels fumeurs. Les fumeurs iront donc fumer dehors.

Moi-même fumeuse, je ne m'oppose pas du tout à cet état de fait, d'ailleurs je n'ai pas le choix, mais je m'inquiète de savoir quelles conséquences aura cette nouvelle loi.

Je m'explique :

Premièrement, il me semble inévitable que, ces nombreux fumeurs étant dorénavant à la rue, leurs mégots finissent également sur le pavé. Si je suis persuadée que les fumeurs les plus responsables se muniront de petits cendriers de poche, je ne me fais pas trop d'illusions. J'aimerais ainsi savoir ce que la commune a prévu en la matière. Installera-t-elle de plus nombreux cendriers au centre-ville ? S'arrangera-t-elle avec les patrons des établissements publics pour qu'ils s'en chargent ?

Deuxièmement, je m'inquiète de cette nouvelle mode qui consiste à garder les terrasses ouvertes toutes l'année à l'aide de chaufferettes très gourmandes en gaz. S'il est bien sûr agréable de ne pas avoir froid en janvier lorsque l'on fume une clope, je crains que la multiplication de ces engins devienne vite hors de contrôle et conduise à un gaspillage

d'énergie. En voyage à Paris, l'hiver passé, j'ai en effet été horrifiée par le nombre de ces chauffeuses et les heures qu'elles passent chaque jour à chauffer la rue.

Je me demande à ce sujet quelle est la marge de manœuvre dont dispose la commune. S'agit-il d'un usage du domaine public soumis à autorisation ? Si oui, quelle est la politique de la commune en la matière ? Si non, ne serait-ce pas nécessaire de réglementer ce domaine ?

Je désirerais une réponse complète à ce sujet et je suggère donc à la Municipalité de me répondre dans une prochaine séance.

Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je répondrai à la première partie de votre question. Le Service des travaux et environnement a anticipé depuis 2008 l'application de cette interdiction de fumer dans les établissements publics. C'était pour le 1^{er} juillet, cela a été reporté au 1^{er} septembre, ce qui nous a donné un peu de mou. Nous avons mis 2500 poubelles de poche à disposition de la population. Cette année, nous en avons recommandé 2500. Nous avons une étude en cours au Service des travaux pour une opération au Centre-ville, restaurateurs et magasins d'une certaine grandeur, parce qu'il n'y a pas seulement des cigarettes qui sont devant les restaurants.

Dans certaines rues, il n'est pas possible de poser les poubelles requins. On ne peut pas les mettre n'importe où. Par contre, en ce qui concerne les poubelles requins qui sont déjà en place, par exemple devant la nouvelle place qui a été faite, il est possible d'y adjoindre des cendriers, et cela sera fait pour le 1^{er} septembre.

Il n'est pas possible de mettre plus de cendriers dans les rues historiques parce que nous n'avons pas le droit d'aller fixer des cendriers contre les façades. Nous sommes en train d'étudier des cendriers soit seulement d'un seul type pour tous les restaurateurs, mode de paiement à discuter, soit, comme en Italie, des bacs à sable où les gens mettent leurs cigarettes et ce sont les restaurateurs qui devront les nettoyer. Il y a différentes options.

Par contre, moi, je peux vous dire que ça (la poubelle de poche), c'est efficace ! Vous l'avez dans la poche, vous fumez votre clope, d'ailleurs nous avons eu l'occasion d'en fumer une pendant le Tour de Romandie ensemble, Madame la Conseillère, nous avons nos poubelles de poche, nous avons mis nos deux mégots dedans, ils n'étaient pas par terre, cela fait deux de gagnés ! Donc s'il y a la discipline, on va vraiment y arriver.

Cela fait honte à la ville de voir ces cigarettes dans le centre historique principalement. Dans les autres parties de la ville, on les voit moins parce qu'on les jette en bas du trottoir ou dans l'herbe. Le Service des jardins récolte énormément de cigarettes et ce sera pire quand cela sera interdit dans les lieux publics. Voilà pour la première partie de la réplique.

Madame la Conseillère Marianne SAVARY :

Alors oui, Monsieur BURKHARD a vendu la mèche nous avons fumé une cigarette ensemble au Tour de Romandie et nous l'avons très consciencieusement éteinte dans notre petite boîte. Nous l'avons fait, mais je ne suis pas persuadée que les jeunes gens qui fréquentent le Centre ville à 2 heures du matin, le week-end, auront leur poubelle de poche. Tous les efforts de Monsieur BURKHARD sont extrêmement louables, mais je trouverais bien que, d'une manière ou d'une autre, je ne sais pas quel moyen exactement

il faut utiliser, mais que devant chaque bistrot, on ait un cendrier, même mobile, je ne sais pas s'il y a un moyen légal d'y obliger le restaurateur, ou s'il faut juste s'entendre avec lui pour qu'il le fasse, mais que devant les bistrots, on ait un cendrier.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je vais répondre à l'autre question de Madame la Conseillère Marianne SAVARY. Oui, la station de chaufferettes sur les terrasses dépend du règlement communal. C'est un usage accru du domaine public. L'autorisation pour les terrasses couvre actuellement du 1^{er} avril au 30 septembre. Il n'y a actuellement eu aucune demande des tenanciers.

Par contre, j'ai demandé à CPO de préparer un rapport à la Municipalité pour que celle-ci se détermine justement en fonction de ces demandes qui pourraient arriver, à savoir si elle entrerait en matière et si oui, sous quelles conditions. Donc via la Municipalité, une réponse pourra vous être donnée en fonction du traitement du rapport CPO à venir.

* * * * *

Une Intervention de Madame la Conseillère Gloria CAPT (Prix Wakker)

Les médias se sont largement fait l'écho du prix prestigieux, le prix Wakker 2009, que Patrimoine Suisse a décerné à la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Le Prix Wakker distingue les communes qui peuvent se prévaloir de prestations de valeur particulière en matière de développement du site et de l'agglomération. Autrement dit, ce prix est octroyé à des communes qui poursuivent le développement soigneux de leur agglomération selon des critères contemporains favorisant notamment la qualité architecturale des nouvelles constructions, qui réservent un traitement respectueux à la substance bâtie historique et qui se dote d'un aménagement local actuel exemplaire.

Le prix Wakker est à l'aménagement des espaces publics et de la mise en valeur du patrimoine public ce que le prix Nobel est à la littérature et aux sciences.

La remise de ce prix prestigieux, lors d'une cérémonie officielle le 27 juin 2009, offrira à Yverdon-les-Bains un rayonnement médiatique mérité.

Nous félicitons et remercions notre Municipalité pour l'excellence de ses choix stratégiques et le soin qu'elle a apporté au développement de cette ville et à la préservation de notre patrimoine.

Le Service de l'urbanisme et des bâtiments, et ses fidèles collaborateurs, doivent naturellement également être félicités et remerciés pour avoir réalisé les projets qui ont permis l'octroi de ce prix.

Enfin, notre Municipal, Paul-Arthur TREYVAUD, doit être chaleureusement remercié pour diriger ce service depuis vingt ans et avoir conduit Yverdon-les-Bains à décrocher ce prix.

Concrètement, si Patrimoine Suisse a choisi Yverdon-les-Bains, c'est parce que son attention a été attirée par la revalorisation de la voie d'accès au lac à partir du centre ville, par l'aménagement de la Place de l'Ancienne Poste, la création de la salle Jules Verne et l'incroyable passerelle qui permet d'y accéder et par l'aménagement de la Place de la

Gare qui a déjà eu l'occasion d'intéresser de nombreuses revues d'architecture urbaine et bien des villes.

Depuis que Patrimoine Suisse s'est réuni pour choisir le lauréat de ce prix, les aménagements de la Place de la Gare se sont notablement modifiés. Au mois de décembre dernier, un chalet en bois est venu s'installer sur cette place si prisée des revues spécialisées. De nombreux plots, peints et recouverts de dessins enfantins ont été disséminés sur la place, le tout à côté d'une fontaine moderne et d'un bac à bambous.

A vrai dire, en peu de temps, l'aménagement de cette place est devenu pour le moins hétéroclite. Il n'est pas sûr que Patrimoine Suisse ait trouvé cette place si séduisante si elle avait dû octroyer le prix Wakker cette année.

Les festivités relatives à la remise du prix Wakker auront lieu le 27 juin prochain. J'espère que d'ici là, la Place de la Gare aura repris l'aspect qu'elle avait quand Patrimoine Suisse s'y est intéressé. A l'instar du chalet, qui a finalement retrouvé la place qu'il méritait au hangar ou à la montagne, les plots, de couleurs passées, pourraient par exemple, être avantageusement remplacés par des bancs, ce qui répondrait du reste aux attentes des usagers interviewés sur la Place de la Gare lors de la vaste investigation lancée par la Municipalité il y a quelques semaines. Les touristes et les professionnels qui choisiront le parcours Wakker, mis sur pied pendant les festivités, pourront y trouver un lieu sympathique pour se reposer.

Je remercie la Municipalité d'examiner ma requête en vue des festivités du mois de juin.

Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ :

J'abonde et approuve les propos de Madame la Conseillère Gloria CAPT, c'est merveilleux qu'Yverdon-les-Bains soit citée au tableau d'honneur du prestigieux prix Wakker. Mais pour que quelque chose soit réussi, il y a encore quelques efforts à faire avant les journées Visite du patrimoine qui auront lieu les 12 et 13 septembre prochains. Je veux parler de la fontaine de la rue de la Plaine, classée monument historique, qui est taguée depuis deux ans sur le haut en orange. Les constructeurs de la fontaine en 1767 n'aiment pas cela.

Point suivant : je mentionne aussi que le pavillon Arkina près de l'Hôtel de la Prairie, un joyau, reçoit des visiteurs indésirables qui laissent leurs traces. Je continue. Je relève l'état lamentable du bâtiment de l'EVAM-FAREAS, Faïencerie 5, qui doit absolument avoir un coup de torchon.

Comment peut-on admettre que le bas des stores pende en lambeau et que la ferraille soit démontée sur la majorité des balcons et pendante dans le vide. A quand l'accident ?

Voilà un bref tour d'horizon, qui va de pair avec ce fameux prix. La Municipalité peut-elle tenir compte de ces remarques et essayer de faire le maximum pour qu'à travers l'Europe, ce prix rayonne et surtout avant l'arrivée du futur Musée des Beaux-arts ?

Mais, avant de vous rendre la parole, Monsieur le Président, j'aimerais relever ici l'efficacité et le dévouement du Service de la voirie. Le container situé au bout de Pierre de Savoie, Chemin des Roseyres, placé sans protection, tombait souvent contre vent et bise. Il tombait plus souvent à gauche qu'à droite, est-ce un signe prémonitoire? Il a juste fallu un entretien avec les responsables pour que 48 heures après notre intervention, le container soit entouré d'une très belle barrière. Il ne tombe plus, donc on reste au centre !

Merci donc à l'équipe du Service des travaux pour ce travail, idem pour les poubelles du terrain de jeu posé près du restaurant de la plage. Un embellissement de plus !

Monsieur le Conseiller André PERRET :

Je suis très heureux de savoir que notre collègue SCHULÉ a réussi à trouver le bon cheminement pour faire évoluer les choses au niveau de l'aspect inesthétique des poubelles. Je vous invite à faire un tour à la rue Haldimand et de regarder à gauche et à droite le magnifique spectacle qu'offre la ville d'Yverdon ! Je vous en conjure, Madame et Messieurs de la Municipalité, n'invitez pas les gens du prix Wakker à se balader à la rue Haldimand.

Monsieur le Syndic Rémy Jaquier :

Merci à Madame la Conseillère Gloria CAPT pour ses éloges concernant le prix Wakker. J'aimerais la rassurer concernant la Place de la Gare, les blocs seront évacués au profit d'autres décorations dont nous vous laissons la surprise!

J'aimerais également rassurer Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ. Nous sommes bien équipés dans cette ville, vous l'avez relevé d'ailleurs très justement et je vous en remercie, nous avons une équipe de choc à la voirie qui nettoie régulièrement et qui dispose d'équipements pour nettoyer les murs et les tags.

Nous prenons note de ces monuments qu'il s'agit de nettoyer. Un effort est déjà continuellement fait, il sera encore plus soutenu cette année en raison des événements qui vont arriver dès l'été prochain. Quant à la problématique des poubelles, je crois que nous allons en rester là !

*****.

Réponse de Madame la Municipale Nathalie SAUGY à Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (demande d'augmentation de subvention à la Croix-Rouge pour le Service présence Croix-Rouge.)

Suite à votre intervention lors de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2008, vous avez sollicité la production d'un catalogue des prestations sociales offertes dans le domaine de l'aide aux personnes âgées et malades dans notre commune. C'est très volontiers que nous pouvons vous fournir la liste de ces institutions actives dans le domaine de l'aide à domicile.

- ASPMAD - Maintien à domicile : les communes de notre région participent d'une manière importante dans la prise en charge des personnes à domicile pour un montant annuel de Fr. 84.-- par habitant, soit, pour la ville d'Yverdon-les-Bains, Fr. 2'116'000.- inscrit au budget 2009.

Les prestations assurées sont les suivantes : soins infirmiers, soins d'hygiène et de confort, aide au ménage, repas à domicile, Secutel, Service de coordination des transports adaptés pour les personnes à mobilité réduite (SAMIR).

- Pro Senectute, particulièrement pour le centre les Alizés qui offre des repas de midi et des animations aux personnes du 3^{ème} âge pouvant encore se déplacer. Montant annuel de la subvention : Fr. 80'000.--.

A signaler que ce centre emploie quotidiennement des bénévoles pour aider l'animatrice titulaire.

Pro Senectute est également active dans le conseil et l'appui social pour personnes âgées et déploie ses activités au niveau de l'animation des divers clubs d'aînés régionaux.

Cette institution gère également un service de bénévoles actifs pour rendre des visites et divers services aux personnes âgées.

- La Ligue vaudoise contre le cancer a également un réseau de bénévoles.
- Le Groupement romand d'accueil et d'action psychiatrique (GRAAP), que notre commune subventionne à hauteur de Fr. 19'000.--, offre diverses activités avec le concours de personnes bénévoles.
- Il existe également à Yverdon-les-Bains une prestation très sollicitée : le transport bénévole en faveur des personnes âgées ou handicapées.

Comme nous pouvons le constater, il y a donc diverses possibilités d'aide offerte à notre population et dans ces conditions la demande d'aide de Fr. 37'300.-- adressée par la Croix-Rouge pour assurer la coordination de sa structure du bénévolat était manifestement disproportionnée eu égard aux services rendus.

En date du 3 avril 2009, la direction de la Croix-Rouge Suisse, section vaudoise nous a confirmé avoir pris bonne note de la décision de la Municipalité de ne pas soutenir cette prestation. Des dispositions vont être prises au niveau cantonal, soit, je cite "*nous menons actuellement une réflexion approfondie qui débouchera sur une série de mesures importantes qui entreront en vigueur à l'automne 2009 et qui modifieront considérablement notre organisation dans le domaine du bénévolat, avec le but très clairement avoué d'en diminuer le coût.*"

Nous pouvons ainsi constater que la Croix-Rouge compte prendre des mesures pour les années suivantes. Nous pourrions alors reprendre la discussion sur la base d'un budget réactualisé.

Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je remercie Madame la Municipale Nathalie SAUGY pour sa réponse, et me réjouis de la lire en détail.

Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD (information offre pour la fête des Mamans /piscine couverte)

J'aimerais donner une information à ce Conseil et à la population, qui est ce que nous considérons être une bonne nouvelle. C'est un petit clin d'œil et un remerciement aux dames à l'occasion de la Fête des Mères. La Municipalité, sur proposition du Service des sports, a décidé d'offrir la gratuité à l'occasion de la Fête des Mères dimanche pour l'accessibilité à la piscine couverte. Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Merci à la Municipalité. Pour une fois, les hommes, vous paierez ! La discussion est toujours ouverte au point 10 de notre ordre du jour. Si plus personne ne demande la parole, je clos la discussion.

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation, ainsi que le public de nous avoir suivi. Je me réjouis de vous retrouver le jeudi 4 juin 2009 à 20 h pour notre prochaine séance qui se tiendra sur la Place Pestalozzi pour autant que la météo le permette.

Il est 21h59. je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée et un bon retour chez vous.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**Pascal BLUM****Valérie OUTEMZABET****Président****Secrétaire adjointe**

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 mai 2009

	Page
1. Appel	368
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2009.....	369
3. Communications du Président.....	369
4. Communications de la Municipalité	372
5. Préavis n° PR09.07PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 283'000.-- pour l'exercice du droit de réméré par la commune sur l'immeuble sis à la Rue d'Orbe n°41 et pour la rénovation du bâtiment. 📖 Monsieur Jérôme WULLIAMOZ, rapporteur.....	372
6. Préavis n° PR09.09PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 8'100'000.-- pour la réhabilitation du bâtiment de la Rue des Cygnes 10, avec l'intégration de l'UAPE « La Croquette », du Restaurant-Buvette et des locaux pour le Conservatoire de Musique du Nord Vaudois, avec la variante proposée pour une labellisation Minergie. 📖 Monsieur André PERRET, rapporteur	376
7. Préavis n° PR09.11PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 423'500.-- pour des travaux d'installation de fibres optiques. 📖 Monsieur Sylvain PITTET, rapporteur.	379
8. Préavis n° PR09.13PR portant sur une demande de modification de l'article 17 du règlement sur les égouts, portant sur le plafond du montant de la taxe d'épuration. 📖 Monsieur Jean-Louis VIAL, rapporteur.....	380
9. Préavis n° PR09.04PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 730'000.- pour la rénovation des tribunes des Rives du Lac (tribunes de l'ancien hippodrome). 📖 Monsieur Pierre-André MICHOU, rapporteur.....	382
10. Propositions individuelles et interpellations.	384
10.1 Une Motion de Monsieur le Conseiller Pierre-André MICHOU (Pour la création du Forum des Rives).....	384
10.2 Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL (Pose de la vidéosurveillance à la place de la Gare.).....	387

10.3	Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Louis VIAL (Le journal Bonjour).....	388
10.4	Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Mise en service radar mobile).....	389
10.5	Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Installation de casier dans les écoles).....	389
10.6	Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Nouveau quartier des Iles et collectrice sud)	390
10.7	Une Question de Monsieur le Conseiller Jean-Hugues SCHULÉ (Le lit de la violence)	392
10.8	Une Question de Madame la Conseillère Carmen TANNER (Aérodrome d'Yverdon, nuisances sonores)	395
10.9	Une Question de Madame la Conseillère Marianne SAVARY (Retransmission débat 06.05.09 sur Canal NV)	396
10.10	Une Question de Madame la Conseillère Marianne SAVARY (Interdiction de fumer, quel dispositif pour les mégots et chaufferettes devant les Cafés)	397
10.11	Une Intervention de Madame la Conseillère Gloria CAPT (Prix Wakker).....	399
10.12	Réponse de Madame la Municipale Nathalie SAUGY à Madame la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (demande d'augmentation de subvention à la Croix-Rouge pour le Service présence Croix-Rouge.)	401
10.13	Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD (information offre pour la fête des Mamans /piscine couverte).....	402